



CONSEIL MUNICIPAL

COMpte-REndU du 14 FEVRIER 2019 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Arnaud DARDON, Guillaume VERNEYRE, Nicolas LACROIX, Jean-François RISPAL, Jean-Marie PEETERS, Sabrina DURVILLE
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : Bruno BOUTET représenté par Guillaume VERNEYRE.

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

Sommaire

1. Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2018 (DE_2019_01)	1
2. Demande de subvention DETR 2019 et FCS 2019 - Travaux de renforcement des VC N°6 La Roucolle, N°17 Route de la pisciculture et N°31 Zone Artisanale (DE_2019_02)	1
3. Délégation de service public du camping municipal (DE_2019_03)	2
4. Renouvellement lampes à vapeur de mercure Tranche 6 (DE_2019_04)	3
5. Clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (DE_2019_05)	3
6. Echange de terrain (DE_2019_06)	3
Questions et informations diverses.....	4

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (10 présents et 10 votants 1 procuration) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2018 (DE_2019_01)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 Décembre 2018 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu du 19 décembre 2018.

2. Demande de subvention DETR 2019 et FCS 2019 - Travaux de renforcement des VC N°6 La Roucolle, N°17 Route de la pisciculture et N°31 Zone Artisanale (DE_2019_02)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu l'appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2019-2021

Vu le budget communal,

M. le Maire rappelle que la voie communale n°6 permet l'accès au hameau de la Roucolle à partir du bourg de Thiézac et directement à partir du parking du Pas de Cère sur la RN 122, avec un dénivelé important de 18% sur la partie basse.

Elle traverse le hameau de la Roucolle dont le patrimoine bâti est exceptionnel.

La voie communale n°17, dite route de la pisciculture, longe la rivière Cère à partir du Pont du Carol, et constitue le point de départ des randonnées pédestres vers le Pas de Cère.

La voie communale n°31 est, quant à elle, la voie structurante de la petite zone artisanale de Thiézac.

Ces trois voies, très fréquentées, sont soumises aux assauts climatiques et naturels (inondation) dus à leur exposition.

Un reprofilage est à réaliser sur ces trois voies pour garantir une qualité du revêtement dans la durée et améliorer la sécurité des automobilistes.

Bien que ces voies n'aient pas de liens directs entre elles, une seule opération de renforcement est prévue afin de minimiser le coût total de l'opération.

Le choix de traiter ces parties de notre réseau repose sur :

- **L'importance touristique** de ces voies,
- **L'image** qu'elles donnent du territoire
- La nécessité d'avoir un **réseau sécurisé**
- **L'augmentation des déplacements d'engins agricoles de fort tonnage**

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
VC DE ROUCOLLE	45 145 €	DETR 2019	40%	33 753 €
VC de la Zone artisanale	20 401 €	FCS 2019	30 %	23 315 €
VC de la pisciculture	18 837 €	Autofinancement		44 191.60 €
Coût global de l'opération TTC	101 259.60 €	Total des recettes		101 259.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de renforcement de ces trois voies communales
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 ainsi qu'une subvention au titre du Fond Cantal Solidaire 2019
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions et signer tout document nécessaire.

3. Délégation de service public du camping municipal La Bédisse : redevance (DE_2019-03)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération DE_2017_03 du 06 Mars 2017 concernant la délégation de Service Public du camping municipal La Bédisse.

Il évoque son Article 20 : Redevance et notamment la part variable due au titre de la participation aux résultats de l'exploitation du camping calculée comme suit : 5 % du Chiffre d'Affaire (CA) généré au-delà de la somme de 50 000€ TTC (cinquante mille euros) du CA sur l'année civile.

Il précise qu'il faut lire que les 5% sont calculés sur 50 000 € H.T du CA et non T.T.C

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- **FIXE** la redevance part variable sur 5% du chiffre d'affaires au-delà de 50.000 € H.T
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat

4. Renouvellement lampes à vapeur de mercure TR6 (DE_2019_04)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à **6 745.71 € HT**.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un **fonds de concours de 50% du montant HT** de l'opération, soit :

- **1 versement au décompte des travaux.**

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- **DECIDE** d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

5. Clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (DE_2019_05)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DE_2018_67 du 19 décembre 2018 de la commune de Thiézac portant transfert des soldes de clôture 2017 des budgets annexes communaux de l'eau potable et de l'assainissement ;

Sur le budget annexe assainissement, les ICNE 2017 de 5301.83 € ont été contrepassés sur l'exercice 2018 (mandat correctif N°1) et les ICNE 2018 n'ont pas été comptabilisés lors de cette année de transition. Ainsi, ce budget a été clôturé avec un excédent de fonctionnement 2018 de **+ 7338.19 €**, soit 7338.19 - 2036.36 (déficit 2017) = **+ 5 301.83 €** intégré dans le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE** de transférer sur le budget de la commune l'excédent de 5 301.83 € et de redonner cet excédent à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carlades.

6. Echange de terrain (DE_2019_06)

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur CAMMAS Alain, concernant une demande d'échange de terrain de la parcelle AP n° 0217, appartenant à la commune avec une partie de la parcelle AR n°418, appartenant à l'indivision CAMMAS.

Il explique que cette parcelle est enclavée dans la propriété "Succession Cammas" et que cet échange ne pose pas de problème.

Monsieur le Maire expose au conseil que la parcelle AR n°418 est longée par un mur de soutènement et qu'il convient de s'assurer du bon état de celui-ci.

Ayant ouï cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord de principe sur l'échange de la parcelle AP n°0217 avec une partie de la parcelle AR n°418.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire vérifier l'état du mur
- **DIT** que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'indivision CAMMAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- **Point sur la gravillonneuse** : après mise en service la gravillonneuse s'avère être une saleuse, un point a été fait avec le vendeur et le problème a été résolu.
- **TNT** : changement de fréquences, les usagers doivent faire une mise à jour des chaines
- **Cahiers de doléances** : toujours disponibles en Mairie. Monsieur le Maire fait part de la réunion organisée avec l'AMF à Aurillac
- **Convocation du conseil municipal par messagerie sécurisée**, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que les convocations soient envoyées par messagerie sécurisée AGEDI afin de s'assurer que tout le monde reçoit bien les convocations (problème notamment avec les adresses gmail)
- **La nouvelle secrétaire de Mairie** prend ses fonctions à partir du 01 Mars
- **Eboulement au « Pas du Roc**», Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté afin d'interdire le passage sur ce chemin rural au moins pendant la période hivernale. Des panneaux vont être placés pour prévenir du danger.
- **Local des pompiers** : les travaux avancent, pose de carrelage en cours. Fin Avril les travaux seront terminés lorsque la ligne avec Orange aura été transférée. A ce sujet Monsieur le Maire expose que la commune a été contactée par Orange afin de connaître les désagréments avec ce fournisseur (problème d'intervention suite à une déclaration de panne et autres), un interlocuteur est demandé au niveau local

Dates :

- ▶ 19 février : Collecte de sang
- ▶ 23 février : Carnaval de l'Amicale Laïque
- ▶ 1er mars : AG Don du Sang à 18h00
- ▶ 09 mars : Belote du Comité des fêtes
- ▶ 23 mars : spectacle « Eclectique » à la salle des fêtes
- ▶ 13 avril : Belote du Comité des fêtes

Questions du public

- NEANT

Le secrétaire de séance, **Patrick VIAUD**.

